

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bonification de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) 2022-2025 de la Baie-James et lancement du deuxième appel à projets.

Chibougamau, le 24 août 2023 – Tourisme Baie-James (TBJ) est fier d'annoncer la bonification de l'EPRTNT de la Baie-James 2022-2025 par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et la Société de développement de la Baie-James (SDBJ), deux partenaires régionaux incontournables pour le développement de la région. Rappelons qu'au printemps dernier, nous annoncions que le ministère du Tourisme allouait un montant de 445 000 \$ à TBJ dans le cadre de l'EPRTNT 2022-2025, auquel s'ajoutait une contribution de 300 000 \$ de TBJ. En vue de contribuer au développement de l'offre touristique de la Baie-James, l'ARBJ et la SDBJ ajoutent respectivement 210 000 \$ et 120 000 \$ sur 3 ans, portant le montant total de l'enveloppe à 1 075 000 \$ pour la durée de l'entente. La SDBJ offre également le soutien technique d'analyse financière des dossiers.

Description sommaire de l'EPRTNT

L'EPRTNT vise à soutenir et stimuler le développement, le renouvellement et la structuration de l'offre touristique de la région de la Baie-James dans une perspective de développement durable.

Les projets admissibles doivent favoriser l'atteinte des objectifs suivants :

- Stimuler l'économie des régions par :
 - Le maintien d'une offre touristique de qualité;
 - La mise en valeur d'une offre touristique innovante;
 - Le développement de nouveaux créneaux pour les entreprises touristiques.
- Favoriser le développement d'une offre touristique originale, complémentaire, respectueuse du développement durable.

Catégories de projets admissibles :

- Attraites, activités et équipements;
- Structuration de l'offre touristique régionale;
- Hébergement;
- Festivals et événements;
- Études et services-conseils;
- Développement numérique d'une entreprise.

Il est à noter que les projets provenant des secteurs de la restauration, du commerce de détail, de l'accueil, de la signalisation touristique, des jeux de hasard et de la vente et consommation d'alcool ne sont pas admissibles.

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable (subvention) dont le pourcentage maximal accordé au projet d'un organisme à but lucratif (OBL) est de 50 % et de 80 % pour un organisme à but non lucratif (OBNL).

Une mise de fonds minimale de 20 % est demandée et le cumul d'aides gouvernementales des projets ne peut dépasser 50 % pour un OBL et 80 % pour un OBNL. Les promoteurs doivent également démontrer que des démarches ont été faites afin de s'adjoindre d'autres partenaires financiers.

Lancement du deuxième appel à projets

Un deuxième appel à projets sera lancé le **24 août 2023**. La date limite pour la remise des documents est le **06 octobre 2023**. À noter qu'une rencontre avec les membres du comité de gestion, **au moins une semaine avant le dépôt du dossier, est obligatoire**. Un dossier incomplet à la date limite ne sera pas traité par le comité de gestion et sera reporté à la période d'analyse suivante, à condition que celui-ci soit complété.

Les documents nécessaires au dépôt d'une demande d'aide financière sont disponibles sur le [site web de Tourisme Baie-James](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Olaniran Afoudah, agent de développement touristique au 581 579-6655 ou par courriel : olafoudah@tourismebaiejames.com.

Citations :

« Pour que la Baie-James bénéficie de retombées économiques encore plus importantes grâce au tourisme, il est important de développer l'offre afin d'accroître son attractivité et de favoriser le prolongement des séjours. C'est pourquoi je salue la contribution financière que l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) et la Société de développement de la Baie-James ajoutent à celles de mon gouvernement et de Tourisme Baie-James dans l'EPRTNT, qui contribuera à permettre la mise en place de projets structurants pour le secteur touristique. Le développement du tourisme en région est une de nos priorités et nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires partout au Québec pour le soutenir. »

Caroline Proulx, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière

« La récurrence de l'appui financier de nos partenaires démontre une réelle volonté de stimuler le développement touristique de la région de la Baie-James. Nous sommes fiers de pouvoir encore compter sur cet appui pour l'EPRTNT 2022-2025 afin de soutenir des projets porteurs pour notre industrie touristique régionale et qui seront bénéfiques pour les populations qui habitent le territoire. »

Éric Hamel, président, Tourisme Baie-James.

« L'industrie touristique contribue au rayonnement et à la notoriété de la Baie-James, partout sur les scènes provinciale, nationale et internationale. Son apport significatif à la vitalité économique des milieux de vie donne tout son sens au déploiement de l'EPRTNT et permet à de nombreuses initiatives d'être portées aux quatre coins de la région. L'ARBJ est fière de contribuer à cette entente qui permettra également à Tourisme Baie-James d'exercer son rôle de leader. »

Marie-Claude Brousseau, directrice générale, Administration régionale de la Baie-James

« Je suis très fier de l'implication de la SDBJ dans l'EPRTNT. Il s'agit là d'une très belle illustration de notre capacité à unir nos forces pour aider les entrepreneurs à saisir les opportunités. »

Alain Coulombe, président-directeur général, Société de développement de la Baie-James

Informations :

Isabelle Milord, directrice générale
Tourisme Baie-James
418 748-8140, poste 1222